

NOS PARTENAIRES



Les partenaires ne s'engagent pas sur les opinions et les agissements du CIQ.

CIQ Arenc-Villette Compte rendu de la réunion du 19 septembre 2022.

Ce compte rendu est condensé pour les non adhérents

La réunion a commencé à 18 heures, nous remercions les participants ainsi que les résidents des Jardins d'Arcadie avec lesquels nous avons dialogué.

Ordre du jour :

• **Accueil** : Pour notre réunion du 19 septembre, nous avons été invités par M. Vincent Girard, Directeur de la résidence séniors « les Jardins D'Arcadie ». Après les remerciements, le Président du CIQ a présenté le fonctionnement du Comité d'intérêts de quartier Arenc-Villette.

M. Girard nous a présenté la résidence « Les Jardins d'Arcadie » :

« La résidence services séniors Les Jardins d'Arcadie, située au 1, rue Mirès 13003 Marseille a accueilli le 19/09/2022 à 18h le CIQ ARENC VILLETTE pour une réunion de quartier.

La résidence faisant partie intégrante du quartier a pris la position d'être donateur envers le CIQ ARENC VILLETTE pour soutenir cette association dynamique, animée par des bénévoles qui prennent de leur temps personnel dans le but d'améliorer notre qualité de vie de quartier ».

Une quinzaine de résidents ont participé à la réunion.

• Dangers dus à la circulation des deux roues et voitures

De plus en plus de trottinettes et de vélos sont abandonnés sur la voie publique, à tel point que, parfois, les piétons sont dans l'obligation d'emprunter la chaussée.

Nous rencontrons de plus en plus de trottinettes sur Marseille, leur nombre est estimé à plus de 7000 sur la ville. Il a été créé des emplacements de stationnement pour ces trottinettes et pour les vélos.

En mai 2022, M. Yannick Ohanessian, délégué à la sécurité, est parti en guerre contre le stationnement anarchique des 2 roues qui stationnent sur les trottoirs en dehors des emplacements réservés, avec une mise en fourrière. Il a été créé une adresse mail pour les signaler : stationnement-payant@marseille.fr

• **L'agenda du CIQ et les publications.** Nous avons créé un agenda sur notre site internet, il suffit de taper « ciq arenc villette » pour y accéder depuis votre moteur de recherche. Nous précisons que cet agenda est ouvert à tous (particuliers, associations, etc.) pour y publier des événements, sous validation de l'administrateur. Vous pouvez aussi demander l'ouverture d'un compte, ce qui vous permettra de publier vous-même vos événements et y joindre

éventuellement une affiche au format PDF. Vous n'aurez, ainsi, pas besoin d'attendre la confirmation de l'administrateur pour voir votre annonce publiée en ligne.

• **[Le site](#)** Vous avez la possibilité de publier des articles de votre choix, des histoires, des nouvelles, des poèmes, etc. Pour cela, consultez-nous ; nous vous ouvrirons les pages de notre site.

N'hésitez pas à commenter les articles, vos réactions nous permettent d'avancer.

• **[Notre Assemblée générale](#)** aura lieu le **jeudi 20 octobre 2022**, à 18 heures, au CAL de Fonscolombes. Nous allons lancer les invitations aux élus, ainsi qu'aux partenaires. Notre député, M. Manuel Bompard, nous a assuré de sa présence.

• **[Conseil d'administration du CAN environnement](#)**. Le CIQ Arenc-Villette est partenaire de cette association, qui a été créée lors de la construction de la L2. Le CAN a été reçu par M. Barles pour présenter ses solutions contre les nuisances de l'A55, de l'A50 et de l'A7. **[Article publié sur notre site](#)**.

• **[L'observatoire du bruit](#)**. Contrairement aux grandes métropoles (Paris, Lyon), Marseille ne dispose pas d'un observatoire du bruit de type collégial, afin de lutter contre les nuisances sonores. Les cartes du bruit sont mises à jour tous les cinq ans, mais cela est insuffisant en raison de l'importance de la circulation automobile dans l'agglomération marseillaise.

Dans notre secteur, deux sources de nuisance prédominent : le bruit et la pollution générés par l'autoroute A55 et la pollution émise par les fumées des bateaux, dans le port de Marseille. Deux applications sont disponibles pour mesurer ces nuisances.

Il y a l'application **[NOISE](#)**, qui donne des informations sur le bruit dans notre **[secteur](#)**. Si vous téléchargez cette application, il est souhaitable de la faire **[étalonner](#)**.

Il y a aussi **[AirDiam's](#)**, une application téléchargeable, mais il faut commander un capteur d'air que vous pouvez vous **[procurer sur le site de la Métropole](#)**. Tout y est expliqué.

• **[Les problèmes récurrents du quartier](#)**.

- Certains problèmes ont été abordés : la circulation des scooters sur les trottoirs, la vitesse sur l'avenue Roger Salengro, les nuisances nocturnes de cet été, générées par l'association Mexicano. Après plusieurs interventions du CIQ, les ateliers de mécanique (pneu), avenue Salengro, ne réparent plus les véhicules sur le trottoir.
- Concernant la collecte des encombrants à la Villette, ainsi que le nettoyage de certains secteurs, la Métropole nous répond que le prestataire a des véhicules en panne. Il y a toujours des containers à ordures ménagères qui débordent et des déchets au sol, cela a été signalé.
- S'agissant de l'arrêt du nettoyage du trottoir sous les échafaudages des bâtiments de la Logirem, avenue Roger Salengro, une demande a été faite auprès de la mairie.
- Pour la barrière de Fonscolombes, un courrier de mise en garde a été adressé à la Logirem, avant intervention des services publics.
- La vignette Crit'Air est devenue obligatoire pour les voitures, comme pour les **deux-roues**. Elle classe les véhicules selon le degré de pollution qu'ils rejettent.

- La collecte des biodéchets, ([comment ça fonctionne](#)) deviendra obligatoire sur Marseille. Les déchets sont triés directement dans votre cuisine, selon les consignes de tri en vigueur. Chaque foyer est équipé de sacs compostables et d'un bio-seau pour stocker quelques jours ses déchets organiques. Le sac est à déposer dans un bac de collecte prévu à cet effet. Nous avons deux résidences pilotes dans la zone de notre CIQ.

• Informations générales

-- Le compte rendu du 6 septembre 2022 a été validé.

-- Il est à souligner que, depuis quelques mois, il sévit des vols de scooters dans le quartier. Il est donc recommandé de mettre un antivol, même pour un court instant.

Fin de réunion à 19 h 30

La prochaine réunion aura lieu le 4 octobre à 18h au CAL de Fonscolombes

Pour participer à notre Assemblée Générale du 20 octobre 2022, penser à renouveler ou à adhérer au CIQ pour la somme de 5€ *

*ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable.